



Décision n° CODEP-DRC-2022-046434 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 3 octobre 2022 autorisant Framatome à modifier de manière notable le chapitre 6 « Criticité » des règles générales d’exploitation (RGE) de l’unité de fabrication des combustibles nucléaires pour les réacteurs de puissance de l’INB n° 63-U

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2021-1782 du 23 décembre 2021 autorisant la réunion des installations nucléaires n° 63 et n° 98 au sein d’une installation nucléaire de base unique n° 63-U, dénommée « Usine de fabrication de combustibles nucléaires » et située dans la commune de Romans-sur-Isère (Drôme) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier CODEP-DRC-2021-001211 de l’ASN du 21 janvier 2021 accusant réception de la demande de modification notable ;

Vu le courrier Framatome SUR 20/285 du 15 octobre 2020 transmettant une demande d’autorisation de modification notable des règles générales d’exploitation (RGE) de l’INB n° 98,

Décide :

Article 1^{er}

Framatome, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier le chapitre 6 « Criticité » des règles générales d’exploitation (RGE) de l’unité de fabrication des combustibles nucléaires pour les réacteurs de puissance de l’INB n° 63-U dans les conditions prévues par sa demande du 15 octobre 2020 susvisée.



Article 2

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l’exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l’exploitant et publiée au Bulletin officiel de l’Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 3 octobre 2022.

Pour le président de l’ASN et par délégation,
le directeur adjoint des déchets, des installations de recherche et du cycle

Signé

Igor SGUARIO